



Pierrevenues

Rue de l'Europe - Zone commerciale

Agglomération de MONTARGIS - AMILLY (45)

Sept.
2022

Ce document ne constitue ni une proposition à l'achat ni un conseil. Les documents réglementaires de la SCPI sont disponibles sur le site internet www.aestiam.com. La SCPI ne bénéficie d'aucune garantie ou de protection du capital et présente donc un risque de perte en capital. La Société de Gestion ne garantit pas le rachat des parts de la SCPI. Les dividendes potentiels ne sont pas garantis. Les investissements déjà réalisés par la SCPI ne préjugent pas des investissements futurs. La responsabilité d'AESTIAM ne saurait être engagée par une prise de décision sur la base de ces informations.



AMILLY

LIEU



COMMERCES

TYPLOGIE



5 315 M²

SURFACE

Caractéristiques de l'acquisition

Typologie du bien **Retail Park**

Nombre de locataires **5**

Secteurs d'activité **équipement de la personne et de la maison**

Prix d'acquisition **8,8 M€ AEM**

Stationnement **120 places**



Les actifs sont situés au cœur de l'unique zone commerciale du secteur, bénéficiant d'un trafic important et qualitatif.

Environnement accessibilité

Cet ensemble situé au cœur de l'unique zone commerciale d'Amilly offre une surface de 5 315 m². **Etant le hub commercial de l'agglomération, le retail-park bénéficie d'une desserte idéale et d'un flux de consommateurs privilégié**, qu'il peut accueillir avec ses 120 places de stationnement.



**N7 PARIS
D2060 ORLÉANS**
À 3 MN EN VOITURE



**GARE DE
MONTARGIS**
À 10 MN EN VOITURE

Les locataires

L'ensemble est intégralement loué à des enseignes nationales de premier plan :

CENTRAKOR

EASYCASH



Le mot de la direction

« L'acquisition de cet ensemble commercial permet à la SCPI Pierrevenues de poursuivre sa stratégie de diversification en prenant position sur des actifs résilients au cœur des territoires, dans des zones commerciales très captives, ne présentant pas de vacance, et bénéficiant de zones de chalandise étendues. »

Frédérique FAUCONNIER, Directrice des Investissements et des Arbitrages